

# CAHIER D'ACTEUR

DANS LE CADRE DU DÉBAT PUBLIC

PROJET DE PARC ÉOLIEN EN MER DES DEUX CÔTES



CONSEIL ÉCONOMIQUE  
ET SOCIAL RÉGIONAL  
DE PICARDIE

11, Mail Albert 1<sup>er</sup> BP2616  
80026 Amiens Cedex 1  
Tél. : 03 22 97 37 34  
Fax : 03 22 97 38 86  
Site : www.cesr-picardie.fr

## Poser les bases de la dynamique nationale de développement de l'éolien en mer

→ **Le projet des « Deux Côtes » inaugure le développement national de l'éolien en mer**

- **Aucun parc éolien en mer n'a encore été construit au large des côtes françaises**
- **Aucun parc d'une telle envergure n'est pour le moment en activité en Europe**, seul continent à posséder des parcs éoliens en mer en fonctionnement au large de ses côtes. Son ampleur, 705 MW pour 141 éoliennes, en fait un projet exceptionnel au regard de la puissance déjà installée et des parcs en activité.

→ **Le projet des « Deux Côtes » se doit d'être aussi irréprochable qu'exemplaire, tant au plan technique et environnemental qu'au plan économique et social**

- **Irréprochable** : toute erreur pourrait hypothéquer le développement même de l'éolien en mer en fragilisant son acceptabilité. Les enjeux vont bien au-delà de ce seul projet. L'Etat pour conforter sa politique, les entreprises du secteur pour valoriser leur savoir-faire ont besoin que ce projet soit une réussite.
- **Exemplaire** : l'éolien en mer est entré dans une nouvelle ère de concentration et de massification. Une vingtaine de parcs équivalents au projet des Deux Côtes est en projet en Europe. Pour autant, aucun retour d'expérience n'est pour le moment disponible pour des réalisations de cette ampleur. Ce projet a vocation à servir à son tour de référence.

**cndp**  
Commission particulière  
du débat public  
Projet de parc éolien  
en mer des Deux Côtes



## Garantir dans le temps l'intégration du projet dans son environnement

### → L'éolien en mer se déploie dans un milieu fragile et complexe :

- les problématiques environnementales s'avèrent plus sensibles que pour l'éolien terrestre
- les effets d'un tel projet sur son environnement sont impossibles à prévoir et anticiper avec exactitude

Il existe un réel déficit de connaissance tant sur le milieu marin que sur l'impact d'activités industrielles sur ce milieu.

La multiplication des projets pourrait avoir des effets cumulatifs difficilement évaluables\*.

### → les études portant sur le milieu marin et les oiseaux migrateurs, jugées insuffisantes, devront être approfondies.

**Un suivi minutieux devra être garanti et assuré afin de valider ce qui n'est souvent qu'hypothèses.**

- **Le suivi halieutique doit être une priorité**
  - Mesurer les effets de l'augmentation de la turbidité
  - Surveiller les zones de nurserie et de frayères des différentes espèces de poissons
  - Démontrer l'opportunité de créer des récifs artificiels ou constituer des réserves

### → Le projet des Deux Côtes devra donner lieu à des retours d'expérience.

Cela implique qu'il puisse également être un terrain d'observation, voire d'expérimentation. Ce projet doit pouvoir stimuler tout autant la recherche scientifique que le développement économique.

- **Une partie des retombées fiscales du projet pourrait être dévolue à la mise en place d'un observatoire et/ou de programmes de recherches.**

## Accélérer la planification de l'éolien en mer et faire évoluer la réglementation

### → Le développement de l'éolien en mer souffre d'un déficit d'encadrement tant administratif que juridique.

Il est important de tirer les leçons du développement de l'éolien terrestre. Les acteurs institutionnels et économiques ont souvent regretté que la planification ait été engagée et la réglementation stabilisée, une fois la dynamique amorcée.

### → Au moment où les projets de parcs éoliens en mer se multiplient, une démarche de planification s'avère d'autant plus impérieuse\*.

### → Une révision des modes et critères de redistribution des retombées financières apparaît incontournable.

- **L'attribution, au Conseil général du département où se situe le poste de raccordement, de la charge de redistribuer la moitié du produit de la taxe spécifique aux éoliennes :** ce système ne permet pas d'indemniser les pêcheurs équitablement. Le fond mis en place devrait tout au moins être interdépartemental.
- **L'indemnisation des territoires sur une base communale :** plutôt que segmenter, il serait pertinent de mutualiser les retombées fiscales générées par le parc.
- **L'introduction de la longueur du trait de côte comme nouveau critère dans le mode de calcul** permettrait de pondérer les déséquilibres entre les deux régions en matière de retombées et de tenir compte d'une problématique éminemment sensible.
- **La possibilité de « flécher » une partie des retombées financières du projet vers :**
  - des projets à vocation "durable"
  - des problématiques communes, tel que le trait de côte
  - la mise en place d'un observatoire et/ou de programmes de recherche



- **La mise en place d'une structure de gestion commune**
- **L'exploration de certaines démarches originales de développeurs :**
  - ouvrir le capital du parc à travers une Société d'Actionnaires Locaux
  - allouer 1% de l'investissement global pour initier chaque année un projet de développement local

## **Faire émerger une économie locale tournée vers les énergies renouvelables**

- **La pêche doit être maintenue :**  
des solutions autres que financières doivent être trouvées. Cela passera par une participation étroite de la communauté des pêcheurs au projet.
- **Le projet des Deux Côtes doit être le moyen de conforter la dynamique impulsée par l'éolien terrestre et de faire émerger une véritable filière éolienne en Picardie\* :**  
les entreprises doivent y trouver un nouveau moyen de diversifier voire reconverter leur activité. Le maître d'ouvrage doit créer les conditions favorables à un rapprochement, les grandes entreprises du secteur devant accompagner les entreprises locales afin de les faire progresser vers leurs standards. Ce projet offre également une taille critique suffisante pour envisager l'implantation de nouvelles activités.

**Cette dynamique pourrait être formalisée à travers un pôle d'excellence** intégrant à la fois la formation, le développement économique et l'innovation et accordant une place spécifique au volet social en favorisant l'accès à l'emploi des publics les plus fragiles. Les collectivités locales et les chambres consulaires devront y être associées.

**La maintenance éolienne est une opportunité pour la Picardie** qui dispose déjà d'une puissance installée terrestre conséquente et jouit d'une position géographique stratégique au cœur de l'espace le plus favorable au développement de l'éolien à la fois sur terre et sur mer. Le maître d'ouvrage doit donc s'impliquer dans la formation qui se met en place actuellement en Picardie.

→ **Ce projet pourrait être l'occasion de faire émerger un constructeur français d'envergure internationale.**

## **Conclusion**

**Le projet des Deux Côtes a la lourde responsabilité d'initier le développement national de l'éolien en mer.**

Le CESR de Picardie estime que de nombreuses questions restent encore en suspend :

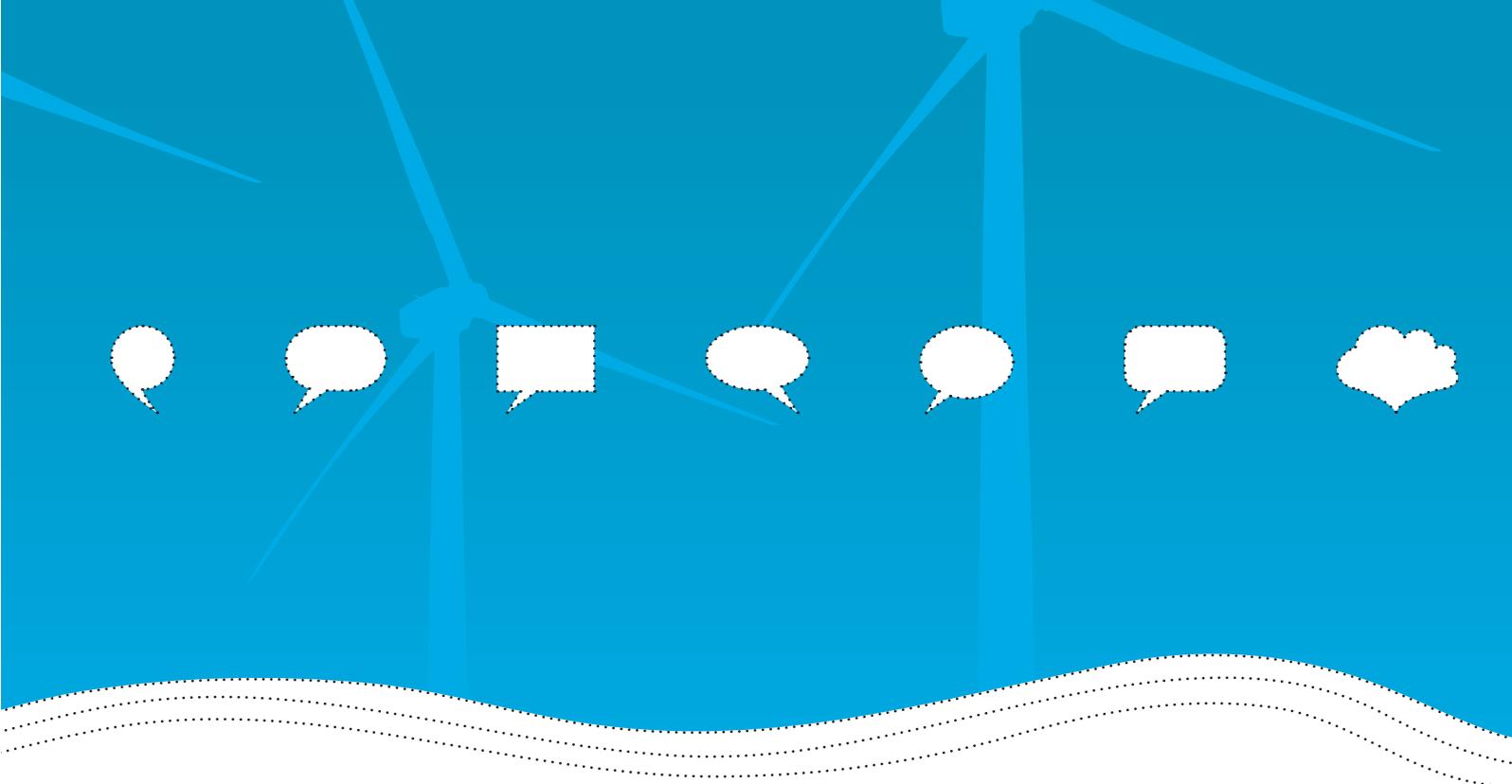
- garantir dans le temps l'intégration du projet dans son environnement,
- accélérer la planification de l'éolien en mer et faire évoluer la réglementation,
- faire émerger une économie locale tournée vers les énergies renouvelables.

Sous réserve de réponses positives à ces questions, le CESR est favorable au projet « Large ».

Le maître d'ouvrage n'est pas le seul concerné. Ce projet doit également inciter l'Etat à clarifier certains éléments afin de créer un environnement favorable à un développement durable de l'éolien en mer.

Le CESR appelle une nouvelle fois à un développement de l'éolien maîtrisé devant s'inscrire dans une perspective de développement territoriale.

\* cf. position commune



## Position commune du CESR Haute-Normandie et du CESR Picardie

*Les CESR de Haute-Normandie et de Picardie portent tous deux un intérêt au développement de l'éolien en mer. Aussi ont-ils souhaité se rencontrer et confronter leurs points de vue. Bien que chacune des deux régions ait sa propre problématique, des convergences sont apparues. C'est pourquoi les deux CESR ont aussi voulu s'exprimer à travers une position commune.*

### Une communauté de destin au sein de l'Arc Manche

Les CESR de Haute-Normandie et de Picardie souhaitent davantage de communication et de transparence au sujet de la planification menée dans le cadre du « programme de développement de l'éolien en mer du Grenelle de l'Environnement », qui doit aboutir à la sélection d'une dizaine de « zones propices » et au lancement des appels d'offre.

Des chiffres sont avancés. S'ils devaient être confirmés, la façade « Manche Mer du Nord » contribuerait à l'essentiel de l'engagement national, en accueillant près de 65 % de la surface dévolue à l'éolien en mer. Il est primordial d'avoir rapidement connaissance des autres projets prévus sur ce périmètre afin d'adopter une approche globale et de pouvoir mesurer les enjeux du projet en fonction également des éventuels effets cumulatifs.

Dans cette perspective, il apparaît somme toute nécessaire de prendre en compte l'ensemble des activités impactant le milieu marin, notamment l'extraction des granulats en mer, et d'établir un outil de planification en conséquence. La mise en place d'un schéma d'aménagement de la Manche s'avère donc prioritaire.

### Une communauté d'intérêt

Les CESR de Haute-Normandie et de Picardie souhaitent que le maître d'ouvrage s'implique dans l'émergence et l'organisation d'une filière éolienne d'excellence sur le quart nord-ouest, à travers :

- la structuration de l'offre de formation
- la dynamisation du tissu économique et industriel
- la stimulation de la R&D et l'innovation.

Une complémentarité en matière économique est à inventer entre les différents territoires.

Les CESR de Haute-Normandie et de Picardie demandent que le maître d'ouvrage s'engage à :

- choisir ses partenaires économiques sur leur capacité à s'appuyer sur les ressources humaines et techniques des territoires visés, tant au niveau de la construction du parc et de la maintenance que de la fabrication des différents éléments des éoliennes
- organiser, à échéances régulières, élément par élément, dans une logique économique, des réunions rassemblant à la fois des professionnels du secteur et des entreprises locales souhaitant intégrer la filière. Cela permettrait, entre autres, de familiariser ces dernières aux normes et pratiques en vigueur dans le domaine de l'éolien.